SAINT - SEVERIN
INFORMATIONS

PHARMACIE DE SAINT-SÉVERIN (CHARENTE)

PRODUITS
VÉTÉRINAIRES
BANDAGES
Spécialités Pharmaceutiques
Eaux Minérales

CONCOURS
1894

ANALYSES
CHIMIQUES
Médicales et Industrielles

EXAMENS
Microscopiques

L.-MARC GAZEAUD
Pharmacien-Chimiste
Ex-Préparateur de Chimie Médicale
et de Toxicologie
Lauréat 1ers Prix de l'Ecole de Médecine
et de Pharmacie

M^r ..... Doit

SAINT-SÉVERIN, le 18 .

Dumoussaud frères, Angoulême

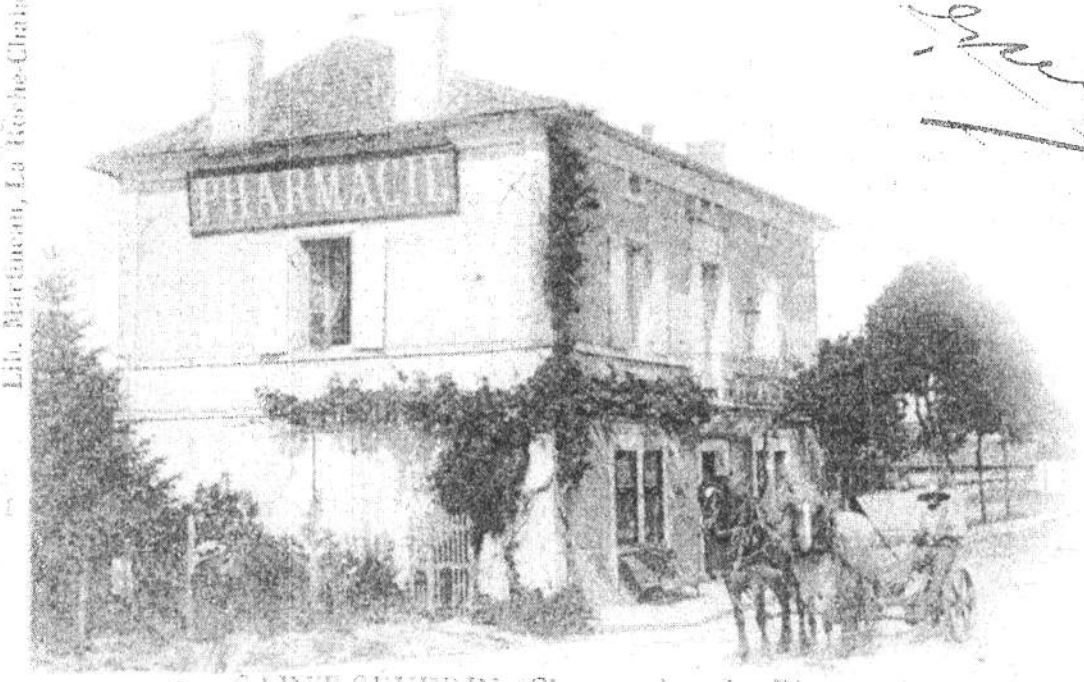

Lib. Bertrand, La Roche-Chalais

5. - SAINT-SEVERIN (Charente). - La Pharmacie

	Liniment	1	75
	Bi carbonate soude		50

NOUS AUSSI, AU VILLAGE, ON A EU DE BEAUX ASSASSINATS...

"LA CHARENTE" du Vendredi 28 juillet 1911

CHRONIQUE LOCALE

Nouvelles Générales

Mort tragique et mystérieuse d'un prêtre

"Un mystérieux drame vient de mettre en émoi la population de ST SEVERIN.
Voici les renseignements que nous téléphone à ce sujet notre correspondant à BARBEZIEUX : "Mercredi, vers une heure de l'après-midi, une détonation retentissait dans l'intérieur du presbytère de ST SEVERIN.
Les plus proches voisins s'inquiétèrent de ce bruit et furent bientôt stupéfaits en voyant le curé, M. L'Abbé GUILLEBAUD, sortir brusquement dans sa cour, le visage ensanglanté et criant :"Au secours !"
Puis, le prêtre tomba de tout son long, perdant le sang à flots, par une affreuse blessure au côté gauche de la figure.

On releva le blessé et on le transporta dans la cure où on remarqua aussitôt de larges flaques de sang dans l'escalier, sur les murs et au bas de l'escalier.

Un fusil était appuyé au fond du corridor, près de la porte ouvrant sur le jardin.
Cette porte était fermée et derrière se trouvait un fauteuil.
Le fusil, un LEFAUCHEUX ordinaire, était chargé d'un côté seulement.

Bien qu'horriblement blessé, ayant la mâchoire complétement fracassée, l'abbé GUILLEBAUD put dire aux personnes qui lui portaient secours : "Je pardonne ! Je pardonne ! Il est fou ! le bourreau est dans la maison ! Laissez-moi !"
Malgré l'insistance de son entourage, l'abbé n'a pas voulu dire autre chose.
Quelques heures après le drame, il est entré dans le coma et quand les magistrats du parquet de BARBEZIEUX, partis en auto à la première nouvelle du drame, sont arrivés sur les lieux, il a été impossible d'interroger le moribond, qui a succombé jeudi matin.
On a retrouvé au bas de l'escalier un morceau de la mâchoire inférieure de la victime, auquel adhérait encore une molaire.
Le fusil était chargé d'une cartouche de plomb n° 5.
Cette arme appartient à un habitant de SAINT SEVERIN qui prétend que depuis plusieurs jours il l'avait placée dans une cabane construite dans son jardin, lequel est attenant à celui du presbytère.
Ce fusil, qui a été saisi par les magistrats, aurait donc été transporté de ce jardin à l'intérieur du presbytère.
Par qui ? Comment ? Voilà ce que l'enquête cherche à établir.

Aucune personne n'a été vue sortant du presbytère par la cour après le coup de fusil et les constatations semblent établir que personne n'a pu sortir du presbytère par le côté opposé, c'est-à-dire par le jardin.
C'est donc, pour l'instant, le mystère.
L'enquête continue."

... à suivre

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

Editeur responsable : Mairie de ST SEVERIN
Président : Mr Jean JUILLARD
Rédacteur : Secrétariat de Mairie
Déclaration de dépôt légal enregistrée à la Préfecture de la Charente sous le n° 445.

n° 87
Janv. à Avril 92

ETAT-CIVIL

NAISSANCE : néant

MARIAGE :

Monsieur et Madame Jean-Louis EN
Monsieur et Madame Jean SIMONET
invitent la population de ST SEVERIN
à la bénédiction nuptiale du mariage de leurs enfants

SYLVETTE et BRUNO

qui aura lieu le SAMEDI 2 MAI à 11 H.
à l'église de ST SEVERIN.

DECES :

- Le 12 janvier 1992 a eu lieu au cimetière de ST SEVERIN, l'inhumation de Madame MABEREAU Clotilde née DANIEL, décédée à ALLEMANS.

- le 15 février 1992 a eu lieu au cimetière de ST SEVERIN, l'inhumation de Madame CHAMBORD Olivia, décédée à ROUGNAC,

- le 31 mars 1992 a eu lieu au cimetière de ST SEVERIN, l'inhumation de Madame RULLIER Andrée, Raphaëlle née PORCHERON, décédée à CHAMPCEVINEL.

Nous assurons les familles dans le deuil, de toute notre sympathie.

VIE COMMUNALE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20.01.92

Tous les Conseillers Municipaux étaient présents.
Mr CHAGNAUD Alban a assuré le secrétariat de séance.

INFORMATIONS :

* MAIRIE :
- coût du **matériel informatique** : 29 644 F. TTC
- achat de **mobilier pour secrétariat** : 10 000 F.
- le CM prévoit de voter une somme au budget primitif pour compléter l'aménagement du mobilier du secrétariat.

* Les communes du CANTON ont accepté l'intégration de ST SEVERIN dans le SYNDICAT INTERCOMMUNAL du CANTON D'AUBETERRE.

* 3 portants (vestiaires) ont été achetés pour être mis à la disposition des utilisateurs de la salle des fêtes. Coût : 814.78 F.

* La CHAUDRONNERIE EUROPE a effectué le gabarit prévu au camping pour 1 620 F. HT - 1 921,32 F.TTC

* Afin de protéger les livres du soleil, la bibliothèque de l'école a été dotée de stores vénitiens à lamelles. Coût de l'installation et de la fourniture : 3 320 F. TTC

* Le remplacement de 3 lampes au stade + le remontage d'un projecteur derrière la tribune coûteront 4 921.90 F. TTC.

* 50 tables d'écolier faisant partie de l'ancien mobilier scolaire, vont être acheminées vers l'école africaine de KOUDOUGOU (BURKINA FASO).

* Le CM décide d'équiper la Mairie d'un télécopieur.

* Un avis sera inséré dans le bulletin afin de vendre les emplacements du columbarium mis en dépôt-vente par la Société 2020 DIFFUSION.

* Le refuge de la route du MARCHAIS a été délimité. Deux autres refuges sont en prévision sur cette voie. Le CM décide de limiter la vitesse à 50 km/h à partir du village de CHANTOISEAU, direction PETIT-BERSAC.

* Diverses dispositions vont être prises afin d'améliorer la sécurité et le bien-être des habitants du village du COLOMBIER :
  - busage du virage dans le village du Colombier,
  - des canalisations sont prévues pour l'évacuation des eaux pluviales.

* La commission de la voirie se charge de l'aménagement du virage du COLOMBIER et du recensement des panneaux de village manquants ou à remplacer.

* L'ARIM a obtenu les accords nécessaires pour procéder à la réhabilitation du bâtiment DEXANT (rue de la PAVANCELLE).

* Plusieurs entreprises seront contactées afin d'établir des devis de peinture pour les volets, de la salle de réunion de la salle des fêtes et du local du Club du 3ème âge.

* Plusieurs devis de menuiserie seront demandés pour fermer la cage d'escalier qui monte au local projection à la salle des fêtes.

ORDRE du JOUR

* Plusieurs emplacements sont envisagés pour la réinstallation de la croix de mission. Cette opération n'est pas urgente et d'autres solutions pourront encore être étudiées.

* Le CM décide de prévoir au budget primitif 92 , une participation de 12 300 F. HT de la commune pour l'éclairage d'un court de tennis. Le Club prenant à sa charge une somme équivalente ainsi que les dépenses d'électricité.

* Le choix de la personne employée dans le cadre des CONTRAT EMPLOI SOLIDARITE a été effectué à bulletin secret.
Mme Lydia LOCHE a obtenu le plus grand nombre de voix et a donc été choisie.

* Mr BEAUDEAU demande que le terrain appartenant à Mr Henri MILHAC et sis aux Patinets, qui reçoit les eaux usées du bourg, soit nettoyé et qu'un épandage soit prévu.

* Mr MOREAU demande que les guirlandes servant aux illuminations de fin d'année soient remplacées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close.

****

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03.03.92

Tous les Conseillers Municipaux étaient présents.
Mr CHARBONNEAUD Raymond a assuré le secrétariat de séance.

INFORMATIONS :

- Remboursement par GROUPAMA du panneau d'affichage et de la poubelle détériorés "place du Chateau" pour 3 984 F.
Le panneau d'affichage appartenant aux commerçants, Mr LEGER demande qu'il soit remplacé pour être mis à la disposition de ceux-ci.

- L 'aide susceptible d'être attribuée par le Département pour les travaux à la salle des fêtes se monte à 61 444 F., dont 18 058 F.
pour travaux de sécurité et 43 386 F. pour travaux d'aménagement.

- Lors du vote du budget primitif du S.A.E.P. de la FONT du GOUR,
le prix du m3 d'eau n'a pas changé. Par contre, l'application de la T.V.A. à 5.50 % entrera en vigueur à compter du 01.01.93.

- Lors de la réunion du SIVOM SUD CHARENTE, les membres ont voté à une large majorité la reprise de CMF ST ROMAIN par la Sté PROMETA .

- Le Conseil Municipal consulté évalue le bâtiment DEXANT à 200 000 F.

ORDRE du JOUR :

- Le CM souhaite être consulté sur le projet de POS arrêté par la commune de BOUTEILLES ST SEBASTIEN.

- Le CM accepte la proposition de Mr et Mme MAURY de "chez Garraud" de donner une parcelle de terrain pour 100 ans, afin d'implanter la croix de mission à l'intersection de la route de PILLAC avec la route de "chez Beaudet" et "chez Garraud".

- Le CM décide de voter à chaque budget primitif une réserve de fonds destinée aux Associations Socio-Educatives des Collèges qui recoivent des enfants de ST SEVERIN.
Cette réserve s'élèvera à 100 F. par élève inscrit dans le Collège et sera débloquée suivant les demandes. Il sera précisé aux Associations destinataires que ces fonds devront être réservés aux enfants de notre commune.

- Le devis de Mr LETARD, d'un montant de 4 860.22 F.TTC est retenu pour les travaux de fermeture de l'accès à la salle de projection ainsi que la confection d'étagères pour le rangement de la vaisselle de la salle des fêtes.

- Le devis de Mr TEXIER, d'un montant de 8 462.86 F. TTC est retenu pour les travaux de peinture des volets de la salle des fêtes.

- Le principe d'une participation communale pour la modification de l'armoire électrique et l'installation d'un monnayeur pour le Club de Pétanque est accepté par le CM. Toutefois un second devis devra être demandé, la commission des travaux sera chargée de statuer à réception du deuxième devis.

- Suite à la demande de l'ARC-EN CIEL BOULISTE, le CM refuse de déroger à la délibération du 6 mai 1991, fixant le tarif des panneaux publicitaires du stade.

- Afin de faciliter l'instruction et la délivrance des permis de construire, et de connaître les réseaux souterrains de la commune, (eau, électricité, téléphone...) le CM décide l'établissement d'un document appelé MARNU (modalités d'application du règlement national d'urbanisme).

- Le CM décide de créer un poste d'agent d'entretien à mi-temps. Mr BERGEVIN Claude sera nommé à ce poste par arrêté de Mr le Maire, à compter du 15 avril 1992.

- Après contact pris par Mr BEAUVAIS auprès de la Fédération Charentaise des Oeuvres Laïques de la Charente, prévision de création d'un centre aéré qui accueillerait pendant les séjours de la colonie, les enfants de 4 à 8 ans de la commune et des communes voisines.

- Le CM approuve les projets proposés par Mr le Maire. Ces projets devront être chiffrés pour le vote du BP 92.
Le goudronnage des trottoirs le long de la RD 709 sera envisagé dans le cadre des travaux de voirie.

- La commission de la voirie est chargée de voir les travaux à faire sur le chemin qui sépare ST SEVERIN de la commune de MONTIGNAC le COQ,(apport de gravillons, chemin Maisonneuve).

- Le CM accepte que le camping soit un point d'arrêt pour les cavaliers.

- Mr G. BEAUVAIS sera contacté pour établir un devis pour l'assainissement du terrain MILHAC aux Patinets.

- La poursuite de l'élargissement du chemin de Chez Charrier devra être envisagée sur quelques mètres.
L'ordre du jour étant épuisé la séance est déclarée close.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06.04.92

Absent excusé Monsieur THIBAUD Robert

Mr DEPIX René a assuré le secrétariat de séance.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 92

en présence de Mr BOUDOU, receveur municipal.

LES PRINCIPALES SOMMES VOTEES SONT LES SUIVANTES :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

- rémunération personnel	380 000
- charges sociales	150 000
- entretien bâtiments (dont peinture extérieure Mairie + classes école)	300 000
- entretien voirie	45 000
- entretien matériel	55 000
- achat petit matériel	35 000
- éléctricité, eau, gaz	99 000
- dépenses aide sociale	111 364
- charges intercommunales	435 517
dont :	
- Centre Secours Chalais	65 442
- SIVOS ST SEV.PILLAC	287 412
- subventions	73 001
- ramassage scolaire	47 000
- inté fonction Maire Adjt	62 000
- intérêts des emprunts	154 830
- prélt dépenses invest.	336 533

RECETTES :

- rembt salaire fontainier	33 600
- location immeubles	71 740
- subvention département	27 000
- dotations état	644 372
- impôts indirects	32 700
- produits impôts locaux	1 546 862
dont :	
- taxe d'habitation	152 408
- foncier bâti	465 516
- foncier non bâti	113 443
- taxe professionnelle	815 495
- fonds compensation au titre de la T.P.	104 060

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PREVUS :

RECETTES

- loyers atelier-relais	77 764
- fonds compensation T.V.A.	109 986
- bonification prêts At-Relais par Département	24 410
- subvention département pour salle des fêtes	61 444
- subvention Tennis-Club pour éclairage	17 726

DEPENSES

- remboursement capital des emprunts	122 637
- achat réfrigérateur salle des fêtes	4 500
- achat récupérateur d'herbe pour tondeuse	11 000
- toiture garage communal	24 000
- aménagement rez-de-chaussée mairie	150 000
- clôture parc mairie / Bréhard	30 000
- clôture bois Mairie (côté rue)	32 000
- travaux de voirie programme 92	100 000
- création 2 refuges Rte du Marchais	30 000
- busage + revêtement entrée extension usine	23 000
- aménagement virage Rte de la Fougère	10 000
- goudronnage trottoirs R.D. 709	20 000

LE BUDGET COMMUNAL S'EQUILIBRE EN FONCTIONNEMENT A 2 524 884 F.

ET A 627 863 F. EN INVESTISSEMENT

Les TAUX d'imposition appliqués aux quatre taxes locales SONT INCHANGES, à savoir :

- TAXE D'HABITATION : 6.81 %
- FONCIER BATI : 19.30 %
- FONCIER NON BATI : 32.32 %
- TAXE PROFESSIONNELLE : 5.82 %

Au cours de cette réunion les décisions suivantes ont été prises :

- La secrétaire continuera à bénéficier de l'**indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires** (réunions du Conseil Municipal entre autres..),à raison de 4 000 F. par an, soit 60 % du taux annuel moyen auquel elle pourrait prétendre.

- L'**indemnité de gardiennage de l'église** servie chaque année au prêtre est portée de 450 à 500 F.

- Le Conseil Municipal accepte de revaloriser les **indemnités du Maire et des Adjoints**, à compter du 1er avril 1992, comme le prévoit la Loi n° 92.108 du 3 février 1992.
Mr le Maire percevra le taux maximal de l'indemnité prévue pour les Maires de communes de 501 à 999 habitants ;
Les 3 adjoints recevront chacun 33.33 % de l'indemnité annuelle prévue pour UN adjoint.

****

Il est rappelé que toutes les personnes qui le souhaitent peuvent avoir communication du budget sur simple demande à la Mairie.

&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&

RECENSEMENT DU SERVICE NATIONAL :
Les JEUNES GENS nés en **JANVIER. FEVRIER et MARS 1975** doivent se faire recenser pour le **SERVICE NATIONAL**. Pour ce faire, ils (ou les parents) doivent se présenter à la MAIRIE munis de leur livret de famille entre le **1er et le 30 avril 1992**.

EXAMEN DU PERMIS de CHASSER :
Les personnes inscrites à l'examen du permis de chasser subiront les épreuves le 23 MAI 1992. Pour ceux qui n'auraient pas réussi cet examen, une session de rattrapage aura lieu le 27 juin 1992.

RAMASSAGE des ORDURES MENAGERES :
En raison des jours de fête, les ramassages prévus sont reportés aux dates ci-dessous :
- ramassage du JEUDI 28 MAI, nuit du VEND. 29 au SAMEDI 30 MAI
- ramassage du LUNDI 08 JUIN, nuit du VEND. 5 au SAMEDI 06 JUIN

CIMETIERE : VENTE DE CONCESSIONS DANS LE COLUMBARIUM

Certaines personnes ont déjà choisi l'incinération plutôt que l'inhumation. Aussi, la Municipalité, consciente que cette pratique va être de plus en plus courante dans les années à venir, et respectueuse du choix des familles, s'est dotée de columbariums, composés de cases dans lesquelles sont déposées les urnes funéraires.
Aussi, dès à présent, l'acquisition d'une concession dans le COLUMBARIUM peut-être envisagée. Pour tous renseignements supplémentaires, s'adresser à la Mairie.

OUVERTURE D'UN CENTRE DE LOISIRS F.C.O.L./COMMUNE DE ST SEVERIN

L'ouverture d'un CENTRE DE LOISIRS associé aux séjours de juillet et août de la COLONIE MATERNELLE de ST SEVERIN est envisagé. Il accueillerait pendant la journée uniquement, les enfants de la commune (et des communes environnantes), âgés de 4 à 8 ans.

PERIODES D'OUVERTURE - HORAIRES JOURNALIERS :
Ce centre fonctionnerait du 20 au 31 JUILLET et du 10 au 21 AOUT 92. Les enfants seraient accueillis à partir de 8 h.30 - 9 h., et repris par les familles aux environs de 18 h..

ACTIVITES PRATIQUEES :

Les activités pratiquées seraient celles de la colonie, sous surveillance d'un animateur diplômé, recruté par la Fédération Charentaise des Oeuvres Laïques, avec l'agrément de la Jeunesse et des Sports.

INSCRIPTIONS - COUT :

Pour une meilleure gestion du Centre, une inscription à la semaine (du lundi au vendredi) serait souhaitable. Le coût journalier serait de 50 F., soit 250 F. pour la semaine.

AIDES SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCORDEES :

- Une prestation de service de 15 F. par jour minimum peut être attribuée aux allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales régime général.
- Les allocataires de la C.A.F. peuvent également bénéficier de bons de vacances.
- Le Conseil Général sert une "aide aux vacances en faveur des familles en difficultés", en fonction de leur quotient familial.
- certains comités d'entreprise prévoit le versement d'une aide pour les enfants de leurs employés.

SI VOTRE (OU VOS) ENFANTS ENTRENT DANS LA TRANCHE D'AGE REQUISE ET SI VOUS ETES INTERESSES PAR CETTE FORMULE DE CENTRE DE LOISIRS, VEUILLEZ COMPLETER LE COUPON-REPONSE CI-DESSOUS ET LE RAPPORTER A LA MAIRIE POUR LE LUNDI 18 MAI 92.

(partie à détacher)

ENFANT
NOM :..... Prénom :.....

DATE DE NAISSANCE :.....
CLASSE FREQUENTEE :.....

RESPONSABLE
NOM :..... Prénom :.....
ADRESSE :..... TEL :.....

SEJOUR(S) SOUHAITE(S) : JUILLET..... semaine 20 au 24
..... semaine 27 au 31
AOUT ..... semaine 10 au 14
..... semaine 17 au 21

ST SEVERIN le ..... SIGNATURE DU RESPONSABLE.....

VIE SCOLAIRE

LOTO DE L'ECOLE DU 22 FEVRIER 92 : BILAN

Les enfants, les enseignants de l'école publique de ST SEVERIN remercient toutes les personnes qui, par leur présence à ce loto, leur aide bénévole ou leurs dons généreux ont permis la réussite de cette manifestation. Ils tiennent également à remercier toutes les mamans dévouées qui, une nouvelle fois, ont confectionné de nombreuses crêpes ou gâteaux, ainsi que le Comité de Fêtes et le Club du 3ème Age qui ont gracieusement prêté le matériel du loto et la sonorisation.
Le bénéfice de ce loto, qui s'élève à 6 205.99 F. sera partagé entre les 4 classes et servira au financement de leurs activités scolaires et péri-scolaires.

DONS à la CANTINE :

Mesdames MALVAUD, BRETONNET et DUC ont donné de la graisse, le COMITE de JUMELAGE du rôti de porc, Monsieur Marcel AUDOIN du pâté de sanglier, Madame Lucette MILHAC des oeufs et la Société de CHASSE des restes de son banquet. Merci à tous.

INSCRIPTIONS A L'ECOLE :

Monsieur POITEVIN, directeur d'école prendra les INSCRIPTIONS pour la rentrée de SEPTEMBRE du 15 au 30 juin 92.

COMPTE RENDU DU BUDGET PRIMITIF DU SIVOS ST SEVERIN-PILLAC

Il est constaté à la clôture de l'exercice 1991, un excédent de 47 205 F.

Les PRINCIPALES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT VOTEES sont les suivantes :

- alimentation 87 000
- fournitures scolaires 14 000
  (les 3 classes les plus chargées : Petite Section Maternelle, C.E. et C.M recoivent chacune 3 000 F.
  la Grande section de Maternelle et le C.P. disposeront de 2 500 F. chacun)
- rémunération du personnel 210 000
- charges sociales 70 000
- électricité, eau, gaz 50 000
- ramassage scolaire 55 000

PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- repas pris à la cantine 90 000
- subvention transp. scol. 48 000
- participation communes :
  - ST SEVERIN 287 412 (88 élèves)
  - PILLAC 88 183 (27 élèves)

PRIX DE REVIENT D'UN ELEVE : 3 266 F.

****

Le Comité Syndical a également fixé le prix du repas à la cantine scolaire, à compter du 1er janvier 1992 à 7.70 F. au lieu de 7.40 F. .
Le prix des repas servis aux enseignants qui effectuent la surveillance de la cantine est de 15.40 F.
Les avantages en nature des agents employés à la cantine sont également fixés à 15.40 F. par repas à compter du 1er mars 1992.

****

La CAISSE DES ECOLES du SIVOS ST SEVERIN-PILLAC présente un excédent de 2 850 F. à la clôture de l'exercice 1991, auquel s'ajoutera une subvention de 6 000 F de la commune de ST SEVERIN et une subvention de 2 000 F. de la commune de PILLAC pour les achats nécessaires à la fête de NOEL.

****

VIE ASSOCIATIVE

Club du 3e Age

TRADITIONNELLE JOURNEE PORTES OUVERTES du CLUB
le DIMANCHE 17 MAI 1992 à partir de 11 H.

NOMBREUX JEUX dont "la ROUE de la FORTUNE"

VENTE DE GATEAUX et de COLIFICHETS
VENEZ NOMBREUX

****

MERCREDI 3 JUIN 1992
CONCOURS DE BOULES organisé par le CLUB

****

MERCREDI 17 JUIN
VOYAGE AUX MILANDES
Promenade dans la VALLEE de la DORDOGNE
Visite des MILANDES
Visite d'un MOULIN spécialisé dans la fabrication de l'HUILE de NOIX.
MINI-CROISIERE sur la RIVIERE

Les personnes intéressées peuvent se faire inscrire dès maintenant auprès de Madame BRETONNET - 45.98.52.61

****

*** Les membres du CLUB remercient Monsieur LEGER pour les galettes de roi fort appréciées lors du goûter.

AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS :

FETE DU MUGUET
DES POMPIERS
DINER DANSANT LE 25 AVRIL 92 à ST SEVERIN
avec l'orchestre "LA BELLE EPOQUE"

MENU TRADITIONNEL : Potage - Avocat - Saumonette sauce gourmande - faux filet - Haricots blancs - salade - Dessert
******** se faire inscrire chez : - BOCQUIER Gerard 45.98.54.17
- MONTRIGNAC C. 45.98.61.60
- GAY Philippe 45.98.60.58

ARC-EN-CIEL BOULISTE :

SAMEDI 30 MAI à 20 H. 30 - Doublette PETANQUE

DIMANCHE 14 JUIN - APRES-MIDI - Doublette PETANQUE

RENDEZ-VOUS POUR CES DEUX CONCOURS AU TERRAIN DE PETANQUE - STADE MUNICIPAL

J.S.S.S. Football

DIMANCHE 10 MAI - Coupe du SOUVENIR (avec distribution de gâteaux)
SAMEDI 16 MAI - à 16 H. - COUPE des JUMELLES
DIMANCHE 17 MAI - Coupe QUERNEC
SAMEDI 6 JUIN - BANQUET du FOOTBALL
DIMANCHE 21 JUIN - MECHOUI au STADE

Comité de Jumelage

Déroulement succinct des festivités organisées en l'honneur de la venue de nos AMIS BELGES :

JEUDI 28 MAI : Arrivée du car vers 10 H.
Accueil à la salle des fêtes suivi du pot de l'amitié

Après-midi libre

VENDREDI 29 MAI : Une excursion est en prévision
A 19 H. 30 - salle des fêtes -
DINER DANSANT animé par un orchestre

SAMEDI 30 MAI : Apéritif offert par la Municipalité dans le Parc de la Mairie - à 11 H. 30

DIMANCHE 31 MAI : Départ de nos Amis Belges vers 9 H.

$$

ECHOS - COMMUNIQUES

PEDICURE - PODOLOGUE :

Mademoiselle Sylvie LOURSEAU (PEDICURE - PODOLOGUE D.E.) vous informe qu'elle assure des soins de pédicurie au cabinet de Monsieur ROUGIER, Kinésithérapeute, à ST SEVERIN, les MERCREDIS APRES-MIDI à partir de 14 H.
Soins sur rendez-vous en téléphonant :
tous les jours au 53.91.60.34
et le mercredi après-midi au 45.98.90.59

TOUR de FRANCE CYCLOTOURISTE :

L'Etape ANGOULEME-BERGERAC du TOUR de FRANCE CYCLOTOURISTE traversera ST SEVERIN le VENDREDI 03 JUILLET.

ELECTIONS CANTONALES : - REMERCIEMENTS Mr REBAUDO

"Le Docteur Pierre REBAUDO remercie très sincèrement toutes les électrices et tous les électeurs qui lui ont fait confiance lors des élections cantonales et plus particulièrement ceux qui ont pris une part active dans sa campagne.
ST SEVERIN a démontré à cette occasion ses capacités à s'unir pour faire aboutir une ambition qui lui est chère depuis longtemps.
Il souhaite à Monsieur BENOIT la pleine réussite de son programme cantonal et espère que SAINT SEVERIN en sera partie intégrante."

ELECTIONS CANTONALES : - REMERCIEMENTS Mr BEAUVAIS

"Jean-Jacques BEAUVAIS remercie ceux qui, à titre personnel ou au nom de son mouvement lui ont apporté encouragements et soutien."

BIBLIOTHEQUE COMMUNALE :

Nous vous remercions de bien vouloir consulter la liste des ouvrages ci-jointe. Ces livres pris il y a quelques temps n'ont pas été remis et nous vous demandons de bien vouloir vérifier si vous ne les auriez pas conservés par inadvertance.

AUTEUR	TITRE
ARNOTHY C.	Un paradis sur mesure
BERNARD S.	Une étrangère à Pekin
BLUCHE F.	La vie quotidienne au temps de Louis XIV.
COHEN N.	La génétique
-	Dire Dieu
DOMINIQUE A.	Gaffe au gorille
TAJARDIE F.H.	Tueurs de flics
GABORIAU E.	Le crime d'Orcival
GEX A.	M.I.R.
GORSKY B.	L'enfant et le lagon
HAMMETT D.	Le faucon maltais
HENSLEY Joe L.	Le diable et son train
HIGGINS J.	Les griffes du diable
HOCKING A.	Un meurtre par mois
INNES H.	Le dernier voyage
JAOUEN H.	La mariée rouge
JARDIN A.	Le zèbre
KOSCIUSKO J.	Le petit génie
LIEBERMAN H.	La maison près du marais
MALRAUX A.	L'espoir
MAURON M.	Le royaume errant
REYNOLDS J.B.	Manilia Black
SAINT-LAURENT	Yves Saint-Laurent
SULITZER P.L.	Cartel
SUR S.	Le système politique de la Vème république
THIEULOY J.	La passion indonésienne
TOURGUENIEV	Premier amour

EPAVES AUTOMOBILES :
S.I.R.E.A. (Service interrégional de Ramassage d'Epaves Automobiles), se propose d'enlever **gratuitement** toutes les épaves automobiles et autres matières métalliques recyclables. Pour tout renseignement, s'adresser à la Mairie.

NOUVEAUX RESIDANTS :
BIENVENUE A

- Monsieur et Madame **Jean-Jacques AMAURES**, Lauriane et Charlène, au Colombier,
- Monsieur **Alain VINCENT**, Jérôme et Sophie, rue du Temple,
- Monsieur **PEIS Denis** et sa compagne à la Carrefourche,
- Monsieur et Madame **André SIVADON** à la Carrefourche,
- Monsieur **GRANDO Richard** et Madame **NADEAU Yvette**, Route de RIBERAC,
- Madame **Marie-France AUPY**, Grand'Rue

Dans le but d'éviter des erreurs ou des oublis qu'il est toujours ennuyeux de devoir rectifier auprès de l'administration, nous rappelons aux nouveaux résidants qu'il est dans leur intérêt de signaler leur arrivée à la Mairie et à la Poste.

INFORMATISATION DE L'ETAT CIVIL et DU FICHIER POPULATION

La Mairie maintenant informatisée, va devoir dans les mois à venir, entrer les informations concernant la population, qui permettront d'établir la liste électorale et surtout les fiches d'état-civil.
Aussi, à cette fin, **nous vous demandons de compléter les renseignements ci-dessous et de bien vouloir (à l'occasion) rapporter cette feuille à la Mairie avec votre livret de famille (si vous en possédez un), pour vérification.**
Nous ne fixons pas de date limite de remise de ce document, toutefois, il serait bon d'avoir un maximum de réponses d'ici la **fin du mois de juin.**

(compléter en suivant les indications du livret de famille)

CHEF DE FAMILLE :
NOM ..... PRENOM .....
NE(E) le ..... A ..... DEPT .....
DECEDE LE (éventuellement)..... A.....DEPT.....
DE (nom et prénom du père).....
ET DE .....
(nom de jeune fille et prénom de la mère)
MARIE LE .....A ..... DEPT.....
CONJOINT .....
(nom de jeune fille et prénoms)
NE(E) LE .....A ..... DEPT.....
DECEDE(E) LE (éventuellement).....A.....DEPT.....
DE (nom et prénom du père).....
ET DE .....
(nom de jeune fille et prénom de la mère)

ENFANTS :

PRENOMS.....Sexe .....
NE LE..... A .....
éventuellement DECEDE LE..... A .....
PRENOMS.....Sexe .....
NE LE..... A .....
éventuellement DECEDE LE..... A .....
PRENOMS.....Sexe .....
NE LE..... A .....
éventuellement DECEDE LE..... A .....
PRENOMS.....Sexe .....
NE LE..... A .....
éventuellement DECEDE LE..... A .....

MERCI DE VOTRE COLLABORATION

EMPLOI-LOGEMENT

Les problèmes du LOGEMENT et de l'EMPLOI ne sont pas spécifiques à notre commune, beaucoup d'autres y sont confrontées et comme nous, ne connaissent pas les solutions miracles qui permettraient d'y remédier.

Nous avons pensé qu'il y avait peut-être à ST SEVERIN, un potentiel d'employeurs et de demandeurs d'emploi, de bailleurs et de locataires, de vendeurs et d'acheteurs, qui s'ignorent. Aussi avons-nous décidé de mettre à leur disposition une nouvelle rubrique du BULLETIN D'INFORMATIONS pour mettre en relation les personnes qui cherchent du travail avec d'éventuels employeurs et ceux qui désirent louer ou acheter une maison avec d'éventuels bailleurs ou vendeurs.

Faites nous parvenir vos propositions sous forme de "petites annonces" et nous les publierons.

Cette démarche ne prétend pas résoudre les problèmes, mais simplement essayer (sans aucune prétention) de vous aider, de vous informer, de vous mettre en rapport les uns avec les autres.

ADRESSES UTILES DANS VOTRE RECHERCHE D'EMPLOI :

P.A.I.O. → ECOUTER, INFORMER, ORIENTER

PERMANENCE D'ACCUEIL D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

La PAIO s'adresse aux jeunes de 16 - 25 ans, en leur proposant :
- Une aide à la définition du projet professionnel,
- Un soutien et un accompagnement individualisé dans la démarche de recherches d'emploi ou de formation,
- Un relai d'information : documentation sur les métiers, les différents types de contrats de travail, les formations ...
- Un rapprochement auprès des entreprises

Sylvie Da Fonte
Responsable PAIO
Tél: 45.78.34.60

A.P.P. → SOUTIEN PEDAGOGIQUE, FORMATION, APPRENTISSAGE DE L'AUTONOMIE

ATELIER PEDAGOGIQUE PERSONNALISE

L'APP propose des actions de formation (en moyenne 100h) pour tout public salarié ou non, ayant un porojet professionnel précis.
Ce soutien pédagogique permet d'acquérir:
- des connaissances générales,
- un enrichissement personnel,
- une qualification professionnelle.

NB : Gratuité pour les demandeurs d'emploi uniquement.

Ginette Robin
Coordonatrice APP
Tél: 45.78.07.88

STAGES → REMISE A NIVEAU, DECOUVERTE DE METIERS, REINSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Depuis 1985, l'AAISC est organisme de formation et organise à ce titre des stages pour jeunes et adultes.
- A.N.P.E.
- F.N.E.
- C.F.I.

S'adresser aux organismes d'accueil ANPE-PAIO ...

- Vous souhaitez **élargir votre équipe de travail**, et proposer des contrats

  * C.E.S (Contrat Emploi Solidarité)
  * C.R.E (Contrat Retour à l'Emploi)
  * AUTRES CONTRATS

- Vous souhaitez **bénéficier des exonérations de charges**

  * pour l'embauche d'un 1er salarié
  * pour l'embauche d'un jeune sans qualification

- Vous souhaitez **bénéficier du crédit d'impot** pour "Les services aux personnes".

L'ASSOCIATION ACCUEIL INFORMATION SUD CHARENTE

Centre Médico-Social, 16300 BARBEZIEUX -
Met à votre disposition une correspondante

Marie Joëlle RINEAU
Place du Château
16300 BARBEZIEUX
TEL : 45.78.06.45

Pour vous aider dans vos recherches et vous proposer des gens motivés et expérimentés.

Dans le cadre de L'APPUI SPECIFIQUE PERSONNALISE

Les DEMANDEURS D'EMPLOI
et les UTILISATEURS DE MAIN-D'OEUVRE peuvent également s'adresser à
ENTRAIDE MONTMOREAU - 17 rue du Boulivent - 16190 MONTMOREAU
Tél : 45.24.04.76

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

RAPPEL de PERMANENCES :

ASSISTANTE SOCIALE : 2ème et 4ème MARDI de chaque mois de 10 H. à 12 H.

SECURITE SOCIALE : Tous les MERCREDIS MATIN de 9 H. à 10 H.

BIBLIOTHEQUE COMMUNALE : 1er et 3ème MARDI de chaque mois de 9 H. à 11 H.

MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE		Janv.	Fevr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
AUBETERRE – Mairie	14 h à 16 h		24		27		22				26		28
SAINT-SEVERIN – Mairie	14 h à 16 h	27		23		25		27		28		23	

CICAS de la CHARENTE (retraite complémentaire) :

				AVR	MAI	JUIN
*CHALAIS	Mairie	JEUDI	14h30 à 16h00	2/16/30	14	4/18

CRAM du CENTRE OUEST LIMOGES :

			AVRIL	MAI	JUIN
CHALAIS	Mairie	Jeudi de 14 h 30 à 16 h	2-16-30	14	4 - 18
MONTMOREAU	Mairie	Vendredi de 9 h à 12 h	3 - 17	15	5 - 19

GROUPAMA :

Isabelle RASPIENGEAS ASSURERA jusqu'au 15 JUIN 1992 des permanences :
- à la MAIRIE de ST SEVERIN, les
LUNDI - JEUDI - SAMEDI de 9 H. à 12 H.

- à MONTMOREAU - 1 avenue de la Gare - (ancien Crédit Mutuel)
les LUNDI - JEUDI - VENDREDI de 15 H. à 19 H.
et le MARDI de 9 H. à 12 H.
Vous trouverez toujours un interlocuteur à la permanence de MONTMOREAU du LUNDI à 15 H. au SAMEDI à 12 H.
TEL : 45.60.28.61

CEREMONIE COMMEMORATIVE du 08 MAI :

La cérémonie commémorative du 08 mai aura lieu au MONUMENT aux MORTS à 11 H.
Rassemblement pour le défilé à 10 H. 45 à la MAIRIE.
Après les allocutions et le dépôt des gerbes, un vin d'honneur servi à la salle des fêtes clôturera la cérémonie.
Cet avis tient lieu de convocation pour le CONSEIL MUNICIPAL.

LES MOULINS DE LA FOUGERE au XVIIe SIECLE : (suite)

Marchand désormais installé au centre papetier de la vallée de la LIZONNE, JUILHARD ne se contente pas de fabriquer du papier : il est aussi fermier indivis des terres de la FOUGERE qui appartenaient à feu Louis SIMON. Avec le papier qu'il livre à JANSSEN, il règle ses dettes envers Gaspard VANGANGELT.

Le 23 août 1678, en présence de Léobon CHOLLET et Jean BASSUET, toujours compagnons du moulin, Abraham JANSSEN lui donne acte de l'exécution du contrat de 1676. Les parties s'engagent cette fois pour 400 charges des mêmes papiers livrables d'ici 30 mois. Chaque charge de fin sera payée 99 livres, celle de retrié fin 80 livres, le gros bon fin 75 livres, le retrié gros bon 66 livres, le gros bon de trace 50 livres et sur chacune l'acheteur retiendra 19,10,15,6 et 6 livres pour Abraham VANGANGELT. Une fois encore le papetier respecte ses engagements. Cependant, de nouvelles difficultés apparaissent pour lui. Même s'il ne lui livre pas de marchandises, Daniel JUILHARD reste en contact avec VANGANGELT par le moulin de LAMBRETTE et de biens à l'entour dont le marchand hollandais reste propriétaire ou fermier sur saisie datant des années 1663/64. En mars 1679, avec sa mère Catherine BRIMBEUF, il transige au sujet de la succession de son père Jacques, mais en décembre, avec quelques complices, ils enlèvent et séquestrent VANGANGELT, saccagent sans retenue le moulin de LAMBRETTE et le pillent impitoyablement. Catherine BRIMBEUF est envoyée en prison ainsi que quelques uns de ses comparses. Son fils Daniel y échappe momentanément. Quelques mois plus tard, en août 1680, VANGANGELT est condamné pour fraude sur biens nobles et sommé de régler taxes et amendes au receveur des droits de francs fiefs... C'est le moment où JUILHARD prend une nouvelle épouse Catherine BERANGIER, citée et solidaire de lui pour la première fois dans le contrat qu'il signe le 11 février 1681 avec JANSSEN. L'accord se fait pour 400 nouvelles charges de papier identiques à celles des contrats de 1678 et 1676 et au même prix. L'acheteur avance 4000 livres...

Malheureusement, en août 1681, la justice rattrape JUILHARD pour sa "participation" à l'enlèvement de VANGANGELT : il est jeté dans les prisons royales d'ANGOULEME où il rejoint sa mère. Ses 16 employés, aussitôt inquiets, par l'intermédiaire de 4 d'entre eux, viennent le 5 septembre le sommer de les payer par avance... comme on a coutume de payer les ouvriers. Jean VIGIER, Léobon BASSUET, Louis CLAUZURE dit Castillan, réclament leurs 10 livres mensuelles, Léobon CHOLET ses 9 livres, Anthoine BOUTHONNIER ses 7 livres 10 sols, TASTANIZET et FINESSE, Jean CHAUMETTE leurs 6 livres, François De LAMBLARDY ses 3 livres, Marguerite NADAUD, François MINORE, Sicarie PROUVOST, Guillemette FILLOTTE, leurs 30 sols (1 livre = 20 sols). François PICHARDIE, Pierre DURAND et Bert POINTAU ne précisent pas le montant de leurs rémunérations... Tous déplorent que JUILHARD ait abandonné sa maison sans leur laisser d'ouvrage à faire et craignent qu'il ne les blâme de ne pas travailler et les frustre de leurs gages... Le prisonnier répond que la sommation déposée par VIGIER et autres n'est pas en sa faveur, mais plutôt en celle de ses ennemis qui cherchent toutes sortes de voies pour le perdre...
Non contents d'avoir monté contre lui une fausse accusation qui le fait détenu et prisonnier, ses ennemis veulent maintenant que ses ouvriers l'abandonnent... De sorte qu'il va être dans l'impossibilité d'exécuter le marché passé en février dernier avec JANSSEN. Tous ses biens ne suffiront pas à payer les dommages et intérêts... Il note que ses compagnons préfèrent beaucoup mieux réclamer et ne rien faire... et leur propose d'être plus raisonnables dans un premier temps et de les moins payer, sinon son commerce va cesser et le moulin de la FOUGERE disparaître. Tous acceptent contraints, l'offre de leur patron incarcéré. Pourtant la fin du moulin à papier de la FOUGERE approche...

Quant aux autres biens et terres saisis, et dépendants de la succession du Sieur de la FOUGERE, Louis SIMON, leur ferme est déléguée à Raymond RAGANEAU, prospère propriétaire et marchand papetier du moulin de CLAUZURE de ST PAUL (décembre 1681 et janvier 1682). Les affaires de JUILHARD ne s'arrangent pas, les VANGANGELT restent ses créditeurs, le cabal versé par JANSSEN n'est pas transformé en charges de papier...

Le 13 juin 1682, il est toujours dans les prisons royales d'ANGOULEME et VANGANGELT cède et transporte à François VANTONGEREN tous les droits, réparations civiles, dommages intérêts et dépens qui pourraient lui être adjugés contre lui, suite à l'enlèvement qu'il a fait de sa personne et au cours duquel il a été forcé dans la maison de Catherine BRIMBEUF, mère du prisonnier, de passer et signer certains actes à son profit et à celui de ses enfants...

VANGANGELT qui tient sa vengeance sait aussi qu'un homme en prison n'est pas en mesure de rembourser ses dettes, aussi consent-il en même temps à l'élargissement de JUILHARD...

Et, le 13 juin 1682, au terme de neuf mois d'incarcération, le marchand papetier libéré et son épouse Catherine BERANGIER, signent avec VANTONGEREN l'acte selon lequel la cession faite par VANGANGELT à ce dernier n'est qu'un arrangement de complaisance : "La vérité est que ledit VANTONGEREN n'a accepté ladite cession que pour faire plaisir audit JUILHARD et à sa dite femme". Ils promettent cependant "de garantir et indemniser VANTONGEREN de l'obligation en laquelle il s'est obligé par ladite cession envers ledit VANGANGELT..." VANTONGEREN avance 5000 livres et JUILHARD promet 400 charges de papier. JANSSEN sera peut-être dedommagé, mais VANTONGEREN est-il sûr de retrouver son argent ? Le crédit de JUILHARD reste suffisamment grand pour qu'il lui soit ainsi avancé une somme qui correspond alors au montant des rentes seigneuriales annuelles perçues par la Dame du Lieu, Suzanne JAUBERT de SAINT GELAIS, veuve TALLEYRAND...

L'époque, il est vrai est propice aux bonnes affaires et, depuis la paix de NIMEGUE, signée en 1678, à l'issue d'une longue guerre contre la HOLLANDE, LOUIS XIV, à l'apogée de sa puissance, est maître de l'Europe occidentale.

JUILHARD retrouve vite ses marques. Il redevient l'homme clé de la vallée : BAQUEMAN l'appelle au MARCHAIS et il acquiert même le moulin de la BARDE.

Mais il est toujours protestant et cette "malheureuse liberté de conscience" dont bénéficie le peuple français est définitivement reniée avec la révocation de l'Edit de NANTES le 18 octobre 1685... Il est promis aux protestants non convertis qu'ils ne seraient pas inquiétés, mais qu'ils seraient condamnés aux galères s'ils essayaient d'émigrer...

JUILHARD qui a déjà connu une année délicate en 1684 est toujours en compte en cette année 1685 avec VANTONGEREN. Aussi prépare-t-il, dans la plus grande discrétion, son exil pour l'Angleterre. Il lui faut cependant déménager, au dernier moment, le moulin de la FOUGERE où sont entassées ses balles de papier, et où se trouve le cabal avancé par le marchand flamand. Ce qu'il fait dans la nuit du 19 au 20 décembre 1685.
Quand VANTONGEREN l'apprend, il est déjà trop tard.

Le temps qu'il obtienne permission du Lieutenant Général de l'arrêter, et de faire saisir les papiers et marchandises qui pourraient être restés dans les moulins qu'il exploite, le fuyard est bien loin et prépare son embarquement.

Après avoir passé une nuit à JUIGNAC, dans le logis où pend pour enseigne le Grand Constantin, VANTONGEREN, accompagné de son notaire angoumoisin arrivent à ST SEVERIN à 11 heures du matin. Le marchand flamand, maintenant naturalisé, déclare qu'il a appris que JUILHARD méditait de longue main de faire une banqueroute frauduleuse et que ce dernier a mis la majeure partie de ses papiers, effets, blé, vin et cabal et autres choses lui appartenant pour les avoir achetées de ses propres deniers, dans diverses maisons du voisinage et ailleurs. L'absence du papetier ainsi que celle d'un de ses représentants sont duement constatées.

Sa servante domestique, Marie BOUTIN, dite la Romaine, est trouvée sur place ainsi que Jean LEVESQUE, compagnon de salle de CLAUZURE, Pierre DUMERGUE dit le Marquis et Léonard MESNIN dit "Labeditte", compagnon gouverneur et ouvreur du moulin. Tous disent "concordablement" que JUILHARD est parti du moulin dans la nuit du mercredi venant au jeudi dernier. Avant son départ, en entre autres choses, il fit brûler une aussi grande quantité de papiers et livres qu'il put dans son cabinet. Il emmena -toujours selon les témoins- ses trois filles, sa gouvernante, Anne NADAUD, Raymond CLAUZURE, le charpentier du moulin, le nommé François, l'un de ses couteaux, et ses deux chevaux chargés de meubles et autres choses. Ils ajoutèrent encore que depuis 8 ou 10 jours, JUILHARD faisait ôter les "enseignes" qui couvraient les rames de papier et qu'il y faisait mettre des feuilles de papier blanc. Unanimes, ils témoignent que lundi, mardi et mercredi derniers, le fuyard fit charger de jour et de nuit ses papiers par les nommés La FONTAINE, Gilles DELAGARDE et le viel HERCULON voituriers et couteau. Ils ont même ouï dire que les papiers ont été conduits dans le moulin SARTIER appartenant alors à Abraham JANSSEN. Marie BOUTIN précise avoir vu arriver ce dernier au moulin, mardi soir, 18 décembre, accompagné d'un jeune homme, qu'on dit être anglais, et du fils de Léonard FRANCOIS (Hélie) maître-papetier du moulin SARTIER. Les hommes s'enfermèrent avec JUILHARD dans une chambre plus de 4 heures. Elle vit qu'Hélie FRANCOIS avait en arrivant quantité d'argent qu'il retirait de ses poches à pleines mains pour le remettre à JUILHARD. Tous couchèrent au moulin et ne s'en allèrent que le mercredi après avoir dîné, JANSSEN et JUILHARD échangeant alors de fortes embrassades... Des meubles furent déménagés dans deux charrettes par le fils du métayer chez DUMERGUE... Le curé de ST SEVERIN, GASCHET, fut mandé et il lui fut remis une boîte fermée... JUILHARD réclama le silence de tous ses employés... Après ces dépositions, le notaire, VANTONGEREN et quelques témoins commis d'office -dont Pierre DEBORS, maître-papetier à la BARDE- procèdent à l'inventaire des meubles et objets restants...

Papiers et meubles sont appréciés à près de 700 livres. A l'instant où tout est terminé, VANGANGELT apparaît annonçant la requête qu'il a déposée auprès du Juge de ST SEVERIN... le 20 décembre et l'ordonnance qu'il a obtenue de ce même juge "pour la sûreté des sommes de deniers qui lui sont dues par JUILHARD ainsi qu'à la Dame VERBECQ, veuve de son frère Gaspard..."

VANTONGEREN réplique que VANGANGELT n'aura aucune préférence sur les meubles et effets contenus dans le procès-verbal et il conduit sans coup férir le notaire et l'huissier requis à la maison de LEVESQUE, au village de CLAUZURE, paroisse de SAINT PAUL, à quelques minutes de LA FOUGERE. Arrivés sur place, les enquêteurs constatent l'absence de l'intéressé et apprennent du voisin qu'il a disparu depuis 2 ou 3 jours. Il est alors procédé à l'ouverture des portes par leur bris et rupture, mais la perquisition ne donne rien. Tout le monde se retrouve alors au MARCHAIS dont JUILHARD était jusque là fermier.

Léobon BASSUET, trouvé sur place, est requis de présenter tous les papiers, meubles, effets et cabal du moulin. Raymond CLAUZURE, maître-papetier du moulin de la PALLURIE, Pierre DEBORS dit La Nauve, de la BARDE, sont désignés d'office pour leur évaluation. Elle est d'un peu plus de 500 livres. Léobon BASSUET et son épouse Jeanne ROBERT, confient qu'avant de quitter la province,
JUILHARD a fait transporter 12 charges de papier au moulin SARTIER de SALLES... Avant de s'y rendre, VANTONGEREN, toujours bien informé, mène le notaire et ses témoins chez Esther DEMORILHIERE aux COUTELLIERS, pour récupérer une charrette garnie que JUILHARD aurait mise en dépôt... mais qui a été finalement conduite au MAS DAVID (MASTAVIT...)

La compagnie se dirige ensuite dans la paroisse de SALLES, au moulin SARTIER, où elle trouve Hélie FRANCOIS, qui nie, bien sûr, détenir tout papier fabriqué par JUILHARD. Mais l'huissier BECHADE perquisitionne et VANTEGEREN reconnaît formellement des rames à la marque du fugitif : sur la première feuille un D et un J et sur l'autre une fleur de lys et au dessous un A , un V et un H, qui est la marque ordinaire qu'il a coutume de faire mettre dans les papiers qui lui sont destinés.

Il ne restait plus qu'à découvrir le voiturier qui avait procédé à de tels déménagements : Gilles DELAGARDE, habitant la BARDE reconnaît les faits. Il confirme avoir transporté sur ordre de JUILHARD, du papier de la FOUGERE et du MARCHAIS, au moulin SARTIER et dans la paroisse de FOUQUEBRUNE. Une perquisition effectuée dans sa grange permet d'y découvrir un important stock de papier fabriqué par JUILHARD à la FOUGERE. Mais ce dernier est déjà loin. Son départ en cette nuit du 18 au 19 décembre 1685 a signé la fin des moulins de la FOUGERE.

Il a certes été inquiété pour ses opinions religieuses -il est protestant, à l'image de tous les marchands flamands de la vallée-, mais sous prétexte de persécutions, son déménagement à la cloche de bois n'en cache pas moins une énorme escroquerie. A défaut d'être surpris, les VANTONGEREN et les VANGANGELT, qui l'ont tant pratiqué, en sont fort marris !

Exilé dans la région londonienne à WINDSOR, il a, avec sa gouvernante, Anne NADAUD, un fils, né le 5 mai 1687, et baptisé à l'église réformée française de LONDRES... Il réapparaîtàla fin de cette même année pour mettre un peu d'ordre dans ses affaires, notamment au moulin de la BARDE, que VANTONGEREN exploite à son profit... Ce n'est qu'en 1690 qu'il en reprendra définitivement possession, qu'il se convertira au catholicisme et régularisera sa situation matrimoniale...

Les moulins de la FOUGERE tombent bien vite en ruine, VANGANGELT s'efforçant de maintenir en activité ceux de PISSELOUBE qui sont aussi sa propriété.

La métairie est vendue en 1711 par Marie TIGRAND, veuve de Jean SIMON, un temps notaire à ANGOULEME, à Jean DUCONGE, marchand. En 1752, un procès-verbal des lieux cite "la prise et emplacement des moulins et masures de la FOUGERE où étaient autrefois les moulins à papier et qui sont chargés des rentes directes foncières et perpétuelles suivantes : - froment : 16 boisseaux, argent : 6 sols, 6 deniers et un cent d'anguilles..."

En 1848, Iphigénie MOIZAN, Veuve PLANTIVERT LAGRAVE entreprend de relever le barrage de la FOUGERE et d'installer une usine à 400 mètres en aval de celle de l'EPINE. DURANDEAU, propriétaire de cette dernière s'y oppose fermement après l'installation du barrage provisoire. L'affaire traitée à PARIS est l'objet d'une longue communication de Maître BETHMON, avocat à la Cour Impériale, ancien Président du Conseil d'Etat, ancien Ministre, sur la propriété des cours d'eau artificiels et leurs francs bords. A l'aide de ses quelques papiers de famille, la Veuve arrive cependant à prouver l'existence des moulins à papier de la FOUGERE et retrouve ses droits légitimes sur la chute associée. Cependant au terme de plus de dix années de procédure, son projet ne verra pas le jour.

Les moulins de la FOUGERE sont bien morts, voilà plus de trois siècles, en décembre 1685.